



الكنفدرالية الوطنية للصيد التقليدي بالمغرب
CONFEDERATION NATIONALE DE LA PECHE ARTISANALE AU MAROC



FPAOI

Fédération des Pêcheurs Artisans
de l'Océan Indien

اليوم العالمي للصيد البحري

Journée Mondiale de la Pêche 2015

World Fisheries Day 2015

Dia Mundial da Pesca 2015

AGADIR-IMI OUADDAR

Royaume du Maroc

Déclaration – Statement – بيان – Declaração

اليوم العالمي للصيد البحري

Journée Mondiale de la Pêche 2015

World Fisheries Day 2015

Dia Mundial da Pesca 2015

AGADIR- IMI OUADDAR

Déclaration – Statement – بيان – Declaração

- Considérant que, au niveau mondial, 10% des personnes engagées dans la pêche et l'aquaculture se trouvent en Afrique, qui est ainsi le deuxième continent, après l'Asie, en termes d'emplois offerts par ce secteur ;
- Considérant que plus de 80% de ces 12,3 millions de personnes sont dans le secteur de la pêche artisanale, fournissant un revenu et des moyens de vie à des millions de familles en Afrique ;
- Considérant que la contribution de la pêche au produit intérieur brut de tous les pays africains atteint 1.910.000 millions de dollars, avec une contribution de la pêche artisanale maritime et continentale qui représente plus de la moitié de ce chiffre;
- Considérant qu'en Afrique, pour plus de 200 millions de personnes, le poisson est une source de protéines et de nutriments essentiels (acides gras, vitamines, sels minéraux) à bas prix. Le poisson constitue en moyenne 22 % de la ration protéinique en Afrique subsaharienne. Cependant, dans les pays africains les plus pauvres, ce taux peut dépasser 50 %. Dans la plupart des régions africaines, la capture et le commerce par la filière pêche artisanale maritime et continentale offre un 'filet de sécurité alimentaire' aux populations les plus démunies ;
- Considérant l'importance des femmes dans la pêche artisanale africaine, qui sont actives à toutes les étapes de la filière: préfinancement et préparation des campagnes de pêche, réception du poisson, transformation et commercialisation ;

- Considérant que les femmes professionnelles de la pêche artisanale sont également le pilier de la cellule familiale des communautés de pêche artisanale africaines, ayant en charge l'éducation des enfants et la gestion du ménage ;
- Considérant le potentiel de développement positif d'une aquaculture à petite échelle en Afrique, dont le développement ne repose pas sur la production de farines de poisson, qui se fait au détriment de la pêche artisanale de petits pélagiques, affectant négativement la sécurité alimentaire ;
- Considérant le constat de mauvaise gouvernance dans la pêche qui affecte la plupart des pays africains, et la recommandation de la première Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture a, en 2010, pour que les États membres de l'Union africaine examinent la possibilité de réformer leurs politiques de pêche et d'aquaculture ;
- Considérant que la stratégie de réforme développée par l'Union africaine identifie comme un des objectifs essentiels pour le développement de la pêche de l'Afrique 'le développement de la pêche artisanale durable par l'amélioration et le renforcement de la contribution des pêches artisanales à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'amélioration des bénéfices socio- économiques pour les communautés de pêche' ;
- Considérant la reconnaissance grandissante par la Communauté internationale de l'importance de la pêche artisanale maritime et continentale, notamment dans la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) : « L'avenir que nous voulons », et dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ;
- Considérant que la plus grande reconnaissance de l'importance de la pêche artisanale a été obtenue par l'adoption en 2014, après un processus participatif d'élaboration, des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté ;
- Soulignant que ces Directives cherchent à renforcer la contribution de la pêche artisanale maritime et continentale à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Elles visent aussi à favoriser et à améliorer le développement équitable et à améliorer la situation socioéconomique des hommes et des femmes communautés de pêche artisanale ainsi que la gestion durable et responsable des pêches. Enfin, elles intègrent dans leur approche les risques liés au changement climatique ;

Nous, hommes et femmes professionnels de la pêche artisanale maritime et continentale, représentant les organisations professionnelles de pêche artisanale du Maroc, de Tunisie, de Mauritanie, du Sénégal, de Gambie, du Cap-Vert, de Guinée-Bissau, de Guinée, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Ghana, du Togo, du Bénin, des Seychelles, des Comores, de Libye, d'Algérie,

Rassemblés au sein de la Confédération Africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale - CAOPA, de la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'Océan indien - FPAOI, et de la Plateforme maghrébine de la pêche artisanale,

Estimons qu'aujourd'hui, un engagement actif de l'Union africaine et de ses membres, ainsi que de toutes les parties prenantes, est nécessaire pour mettre en œuvre de façon participative l'ensemble des directives internationales visant à promouvoir une pêche artisanale durable en Afrique ;

C'est pourquoi nous proposons que l'Union africaine déclare **Une Année Africaine de la Pêche artisanale** avec l'objectif de promouvoir la mise en œuvre des lignes directrices internationales en faveur de la pêche artisanale durable au niveau panafricain,

en collaboration avec toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles nos états, les organisations régionales traitant de la pêche, les partenaires au développement, les organisations professionnelles rassemblant les hommes et les femmes qui dépendent de la pêche pour vivre, et la société civile.